



Paris le jeudi 14 mai 2020

Lettre ouverte à Stéphane Richard

Copie :

Valérie le Boulanger, DRH Groupe

Monsieur Le Président Directeur Général,

Les organisations syndicales soussignées souhaitent vous interpeller sur la situation du personnel d'Orange, concerné par la garde d'enfant de moins de 16 ans qui ne peuvent être en télétravail.

Le changement du contexte réglementaire et les mesures prises par la direction d'Orange les impactent négativement. En effet, alors que l'entreprise s'était engagée, par votre voix, à garantir à 100% la rémunération des salariés d'Orange, les modalités mises en place par la direction ne sont plus en mesure de maintenir cette garantie. Les salariés ne pouvant répondre du dispositif dit « 2+3 » seront mis en chômage partiel et percevront 84% de leur salaire net.

Afin de maintenir une équité de traitement en matière de rémunération et de ne pas pénaliser les salariés impactés par la garde de leurs enfants, ne pouvant être en télétravail, nous vous demandons la prise en charge par l'entreprise de ces salariés soit intégralement en ASA coronavirus ou bien en utilisant le dispositif de dons de jours de solidarité/proche aidant pour la garde d'enfant. Cela permettra ainsi de garantir à 100% leur rémunération comme vous vous y êtes engagés depuis le début de cette pandémie.

Dans l'attente d'un retour de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur, en l'assurance de notre considération.

L'ensemble des organisations syndicales nationales représentatives de l'UES
Orange